

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

LES ENJEUX DE LA FORMATION À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE B, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

Le permis B permet de conduire un véhicule qui :
Est affecté au transport de personnes ou de marchandises ;
Dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ;
Qui comporte 9 places assises maximum (conducteur compris)

Il existe 3 filières possibles d'apprentissage du permis B en auto-école sur boîte de vitesses manuelle ou automatique :

La conduite traditionnelle (ou classique), dès 16 ans ;

La conduite accompagnée (ou apprentissage anticipé de la conduite : AAC), dès 15 ans ;

La conduite supervisée (CS), 18 ans.

1. LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

2. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation est obligatoire et conforme à l'arrêté du 5 mars 1991, étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Cette évaluation s'effectue sur tablette à l'auto-école, dure environ 30 minutes et porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices, vos capacités de compréhension et de traitement, vos aspects émotionnels et affectifs, vos facteurs de volonté, vos capacités de perception, d'analyse et de décision et vos capacités d'attention et de mémoire de travail.

Elle permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et 13 heures minimum en pratique pour la catégorie B78, c'est-à-dire l'apprentissage sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Île-de-France

2. Signature du contrat de formation

Le contrat de formation est signé à la suite de l'évaluation préalable. Une proposition chiffrée vous est notifiée.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

3. Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.

Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

Les cours thématiques et les tests d'évaluation, conformes à l'épreuve d'examen, sont proposés en ligne (site PREPACODE, compatible sur tous smartphones), et en présentiel à l'auto-école seulement les tests d'évaluation et tests thématiques.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

4. Des cours pratiques.

Vous pouvez commencer les cours pratiques en parallèle avec l'apprentissage du code de la route.

Un planning de conduite est établi selon vos disponibilités.

Quatre compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures – Risques - Influences de l'entourage / pressions sociétales.

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret d'apprentissage dématérialisé.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée, qui retrace votre progression et valide vos compétences. Vous avez accès sur votre livret dématérialisé à l'avancement des compétences.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Durant la formation des bilans de compétences seront mis en place et en fin de formation votre enseignant procédera à un examen blanc pour retrouver les conditions d'examen, ce qui permet d'évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 4 enseignants. *Il peut vous être proposé de l'écoute pédagogique. (2 élèves partent pour 4h et font 2h de conduite et 2h d'écoute...).*

- **L'utilisation systématique du livret d'apprentissage** comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage dématérialisé est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de votre situation d'élève conducteur.

- **Accompagner l'élève** à chaque présentation à l'examen pratique par un enseignant de l'auto-école.
- **Mettre en place la formation continue** de nos enseignants, à chaque fois que cela est nécessaire afin qu'ils soient plus performants dans leur métier.
- **Mesurer la satisfaction de nos élèves**, un QR Code est visible au bureau de l'auto-école.

3. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'examen théorique général :

Documents :

Vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité. Votre pièce d'identité doit être en cours de validité (photocopie non acceptée).

Épreuve :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

Organisation :

La réservation de la place d'examen est faite par l'auto-école, directement sur la plateforme RdvPermis. La place est nominative donc il faut absolument venir avec une pièce d'identité en cours de validité, pas de photocopie. Vous recevrez une convocation de RdvPermis avec lieu, date et heure de l'examen.

Un enseignant de l'auto-école vous accompagne. Le départ a donc lieu de l'auto-école qui vous indiquera l'heure du rendez-vous à l'auto-école.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Épreuve :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Les résultats seront accessibles sur le site RdvPermis sur lequel vous devez créer un compte à réception de votre convocation

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC


01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Île-de-France

GRILLE D'ÉVALUATION B



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE _____

EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'appareil en circulation de : _____

Mme, Mlle, M (M) : _____ Prénom : _____

(/) Écrire le numéro mobile : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

<p>Résultat d'examen (retourner la mention correspondante et noter celle initiale)</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em; font-weight: bold;">FAVORABLE</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em; font-weight: bold;">INSUFFISANT</p> <p>Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/></p>	<p>Codes spécifiques :</p> <p><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Av</p> <p><input type="checkbox"/> 106 jusqu'à : _____</p> <p>Vaut titre de conduite à compter du : _____</p> <p>Vale médicale valide jusqu'à : _____</p> <p>Autres codes : _____</p>	<p>Signature :</p> <p style="font-size: 1.5em; font-weight: bold; text-align: center;">S</p>
---	---	---

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
Parcourir la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie au volant								+1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								+1
	Total général							

Observations

Merci de bien vouloir reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

Le résultat du Permis de Conduire ainsi que votre certificat dans le cadre d'un résultat positif est disponible dès le lendemain du passage de l'examen sur la plateforme RdvPermis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Votre certificat peut être en version papier ou sur votre smartphone ou tablette.

Vous serez en période probatoire avec un capital de 6 points sur votre permis de conduire pendant 3 ans ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/villiers-saint-frederic/auto-moto-ecole-de-villiers#documentsutiles>

Et l'Information est mise à disposition du public sur un présentoir à l'entrée de l'auto-école.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

LES ENJEUX DE LA FORMATION À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE A1 ET A2, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

1. LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

2. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. ***Une évaluation préalable*** avant l'entrée en formation.

Cette évaluation s'effectue sur tablette à l'auto-école, dure environ 30 minutes et porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices, vos capacités de compréhension et de traitement, vos aspects émotionnels et affectifs, vos facteurs de volonté, vos capacités de perception, d'analyse et de décision et vos capacités d'attention et de mémoire de travail.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf pour la catégorie A2 si vous êtes déjà titulaire de la catégorie A1, dans ce cas le volume minimum de formation est de 15 heures.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

2. ***La Signature du contrat de formation.***

Un livret de formation dématérialisé vous est remis dès la 1^{ère} leçon de conduite.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. ***La formation théorique (Épreuve Théorique Moto) :***

La formation théorique est proposée essentiellement sur le site PREPACODE et comprend des séries de 40 questions et/ou vidéos conformes à l'examen du code moto portant sur 9 thèmes : Les dispositions légales en matière de circulation routière ; Le conducteur ; La route ; Les autres usagers de la route ; La circulation routière ; Le conducteur ; La route ; Les autres usagers ; Les notions diverses ; La mécanique et les équipements ;

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Équipements et protection – Sécurité ; L'environnement ; Les premiers secours et des tests d'évaluation.

4. La formation pratique :

Pour monter sur une motocyclette vous devez impérativement porter une tenue adaptée, c'est-à-dire :

- un casque et des gants homologués ;
- un blouson, un pantalon, des chaussures montantes adaptés à la conduite d'une motocyclette.

L'objectif de la formation pratique est de vous apprendre à maîtriser votre véhicule tout en adoptant un comportement adapté à la circulation. Votre formation pratique va se décomposer en 5 compétences générales :

- Maîtriser la moto à allure lente hors circulation (sur plateau) ;
- Maîtriser la moto à allure normale hors circulation (sur plateau) ;
- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi dématérialisée qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation dématérialisé.

Durant la formation, des bilans de compétences sont organisés permettant d'évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation.

En fin de formation votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Les cours pratiques sont individuels et/ou collectif et sont dispensés par 2 formateurs.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves pratiques du permis de conduire.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

3. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

1. L'examen théorique général :

Documents :

Vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité. Votre pièce d'identité doit être en cours de validité (photocopie non acceptée).

Épreuve :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

2. L'examen pratique :

Organisation :

La réservation de la place d'examen est faite par l'auto-école, directement sur la plateforme RdvPermis. La place est nominative donc il faut absolument venir avec une pièce d'identité en cours de validité, pas de photocopie.

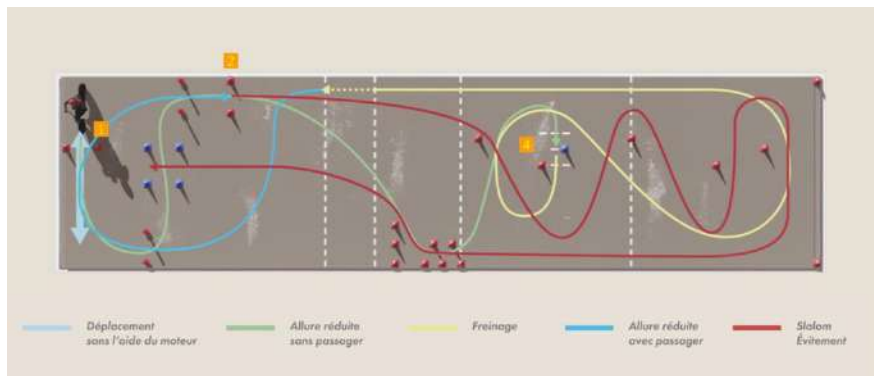
Un enseignant de l'auto-école vous accompagne. Le départ a donc lieu de l'auto-école qui vous transmettra une convocation avec la date et l'heure du rendez-vous à l'auto-école.

Épreuves :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

• L'épreuve hors circulation (plateau) de 10 minutes, comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Déplacement sans l'aide du moteur, | Vous disposez de trois tentatives pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques. |
| - Allure réduite sans passager, | |
| - Manœuvre de freinage, | |
| - Allure réduite avec passager, | Toute chute est éliminatoire. |
| - Manœuvre de slalom | |
| - Manœuvre d'évitement | |



• L'épreuve en circulation de 40 minutes, accessible quand l'épreuve plateau est validée, explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Île-de-France

Lors de cette épreuve sera évaluée votre positionnement sur votre voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et si votre technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il vous faut obtenir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation, ci-après.

GRILLE D'ÉVALUATION A1 ET A2

0: la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1: la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2: la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3: la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	F	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie								
Total général								

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 17 points

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/villiers-saint-frederic/auto-moto-ecole-de-villiers#documentsutiles>

Et l'Information est mise à disposition du public sur un présentoir à l'entrée de l'auto-école.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

LES ENJEUX DE LA FORMATION AM ET SON DÉROULEMENT

DÉFINITION

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4 kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Avec le permis AM option cyclomoteur, vous pouvez conduire :

- un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h ;
- un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Ramené aux kilomètres parcourus, le risque d'être tué est 17 fois supérieur pour un cyclomotoriste que pour un automobiliste.

Les 14-17 ans sont les plus touchés par les accidents de cyclomoteurs : ils représentent 1 tué sur 3.

Dans 20% des accidents impliquant des cyclomoteurs, le non-respect du code de la route par le conducteur du cyclomoteur est en cause.

Les cyclomotoristes sont vulnérables sur la route car dépourvus de carrosserie. C'est pourquoi savoir détecter et anticiper les dangers de circulation est vital pour la sécurité à scooter.

La formation va permettre de :

- Connaître et comprendre les règles du code de la route
- Maîtriser son véhicule
- Gérer l'environnement en circulation et évaluer les dangers

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement vous délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

L'attestation de fin de formation initiale dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite permet la conduite d'un quadricycle léger à moteur.

La formation pratique est constituée de 5 phases :

Avant de démarrer la formation une évaluation préalable est organisée permettant de définir un volume de formation.

A la suite de cette évaluation, un contrat de formation de 8 heures minimum est signé.

1. Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève (questionnaire figure dans le livret remis à l'élève avant le commencement de la formation)
2. Formation pratique hors circulation
3. Apports théoriques sur le code de la route

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

4. Formation pratique en circulation
5. Sensibilisation aux risques sur minimum 4 thématiques :
 - Les risques spécifiques à la conduite d'un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur, les accidents les plus caractéristiques de ces véhicules
 - Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
 - Les risques dus au débridage
 - Les produits psychoactifs et la conduite
 - La vitesse et ses conséquences
 - La prise en compte des autres usagers vulnérables
 - L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

À l'issue de la séquence sur la sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation, renseignée et signée, en présence d'un parent de l'élève mineur est fournie.

Cette attestation est valide 4 mois, vous recevrez dans ces 4 mois votre permis définitif.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/villiers-saint-frederic/auto-moto-ecole-de-villiers#documentsutiles>

Et l'Information est mise à disposition du public sur un présentoir à l'entrée de l'auto-école.

AUTO MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

LES ENJEUX DE LA FORMATION PASSERELLE A2 VERS A ET SON DÉROULEMENT

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Une phase théorique de 2 heures, en salle, vous permettant de prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclette, d'identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

Une phase pratique hors circulation de 2 heures afin de travailler sur l'anticipation et l'adaptation de votre comportement vous permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses dans les situations telles que les changements de direction à droite et à gauche, le freinage, l'inclinaison.

Formation individuelle et/ou collective.

Une phase pratique en circulation de 3 heures sous la forme d'un audit de conduite vous permettant d'évaluer vos capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

La formation peut être dispensée par 2 enseignants titulaires de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.

À l'issue de la formation, l'établissement vous délivre une attestation de suivi de formation.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE : <https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/villiers-saint-frederic/auto-moto-ecole-de-villiers#documentsutiles>

Et l'Information est mise à disposition du public sur un présentoir à l'entrée de l'auto-école.